



Préavis et semaines non travaillées non rémunérées

Par **atdauphin**, le **16/02/2013** à **10:16**

Bonjour,

J'ai un CDI de 20h par semaine depuis septembre 2011.

J'ai trouvé un emploi a temps plein et je vais démissionné, j'ai un préavis de 2 semaines à faire normalement a partir du 22/02.

Je ne travaille pas les semaines du 4 au 8 mars et du 11 au 15 mars, ces 2 semaines sont des semaines non travaillées non rémunérées, qui me sont imposés.

J'aimerais savoir si ses semaines comptent dans le préavis ou pas ?

Cordialement

Aurore